

Compte rendu des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Association Foncière de Remembrement de Witternheim du 7 DECEMBRE 2018

Sous la présidence de Mme Claire DUTTER, sont présents à l'ouverture de la séance, 12 propriétaires fonciers porteurs de 8 pouvoirs sur 114 inscrits.
Absents et excusés : Arnaud GAUTSCH et Claude KRETZ

ORDRE DU JOUR :

1. Mot d'accueil
2. Approbation du compte rendu du 16 décembre 2016
3. Modification statutaire – Périodicité des AG à 3 ans
4. Mise à jour du listing parcellaire
5. Divers

Ouverture de l'assemblée ordinaire à 20h00 par la présidente de séance, Claire DUTTER et désignation d'un secrétaire de séance : Mme Christiane SPITZ

Le quorum n'étant pas atteint, la présidente clôt la séance et convoque une nouvelle assemblée extraordinaire pour 20h30.

Ouverture de l'assemblée extraordinaire à 20h30 par la présidente Claire DUTTER.

Mme Christiane SPITZ est désignée en qualité de secrétaire de séance

1. Mot d'accueil

Mme Claire DUTTER souhaite la bienvenue aux propriétaires fonciers et aux membres du bureau de l'association foncière de remembrement.

L'assemblée générale extraordinaire, sur proposition de la présidente, modifie et complète l'ordre du jour par le compte rendu financier.

2. Adoption du PV du 16 décembre 2016

Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Compte rendu financier

La présidente présente et commente le compte 2017 et le budget 2018, partiellement exécuté.

Compte 2017

Dépenses 8 141,27 € (dont 7 500 € au titre de l'entretien des chemins)
Recettes 7 686,52 €
Déficit de l'exercice : 454,75 €
Résultats cumulés : 25 356,86 €

Budget 2018

Dépenses 3 800 € (entretien des haies Fellmann 2 900 + créances irrécouvrables)

Recettes 7 850 € (prévisionnelles)

Excédent prévisionnel et provisoire : 4 050 €

Sous réserve des opérations en cours, l'excédent devrait avoisiner 30 000 € fin 2018.

La réfection des chemins est planifiée pour le printemps prochain et en fonction de la météo. Seule l'entreprise Haegeli a répondu à la consultation et présenté un devis. La présidente répond à M Gilbert Schneider, qu'en raison du montant estimé des travaux, un second devis n'est pas requis.

Les participants relèvent que la dégradation des chemins est partiellement imputable aux activités de la Ferme des coccinelles et du GAEC DU waldmeister. Une solution reste à trouver.

4. Modification statutaire

Le bureau de l'AFR a considéré d'une part que la lourdeur de la préparation des AG, que le peu d'intérêt manifesté par une majorité des propriétaires fonciers d'autre part, justifiait la modification de la périodicité de l'AG de l'AFR.

Après en avoir discuté, l'AG, considérant les dispositions du Décret n°2017-933 du 10 mai 2017 portant diverses mesures de simplification et de modernisation relatives aux collectivités territoriale, décide d'élargir à un délai de 4 ans, la périodicité les réunions de l'assemblée des propriétaires des AFR. Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

5. Mise à jour du listing parcellaire

Les propriétaires fonciers ont été sollicités courant 2018 pour signaler d'éventuelles erreurs de surface commises dans les rôles de recouvrement des cotisations. Il n'y a eu aucun retour négatif. Ce sont 130 ares supplémentaires qui ont été détectés et soumis à cotisations. Le principe d'une mise à jour périodique du listing parcellaire a été acté.

6 Divers

En l'absence de demande de prise de parole, l'assemblée est levée à 21 heures. La présidente convie les participants au vin d'honneur.

La secrétaire de séance

Christiane Spitz